

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 19 décembre 2023

N° VA_DEL2023_177

Objet : Quatrième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2023 - aide à l'emploi sportif, aux bourses aux jeunes et adult'sport

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, André LAURENT, Dominique GUERIN étant absents.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique sportive à soutenir les actions des associations visant à contribuer à l'éducation de leurs publics ainsi qu'à l'animation et au rayonnement de la Ville.

Au budget primitif 2023, l'enveloppe globale à répartir sous forme de subventions au bénéfice des associations œuvrant dans ce secteur s'élevait à 1 185 800 €. Après affectation de 100 000 € au budget supplémentaire, elle s'élève à 1 285 800 €.

Ont été affectés par délibérations successives des avances et des subventions pour un montant de 1 213 774 €.

Une enveloppe spécifique d'un montant de 78 000 € inclus dans le montant global, a été octroyée au soutien à la pratique sportive pour :

- l'aide à l'emploi sportif destinée à faciliter l'embauche de personnels qualifiés au sein des associations.
- l'aide aux bourses aux jeunes et Adult'sport. La ville propose une aide financière pour permettre aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) dans le club sportif de leur choix et aux adultes de pratiquer une activité sportive. La Bourse aux Jeunes est réservée pour les enfants de moins de 18 ans, l'Adult'Sport concerne les personnes adultes de 18 ans et plus. Les

familles bénéficiaires paieront une cotisation réduite du montant de l'aide accordée qui sera versée directement à l'association correspondante.

Après instruction des demandes déposées par les associations, les affectations reprises dans les tableaux ci-annexés sont proposées à l'assemblée délibérante pour un montant total de : 37 046 €.

En cas de non réalisation des objectifs, de faute de l'association ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 4 décembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :
- d'autoriser le versement des subventions aux associations citées ci-après pour un montant total de 37 046 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant type ci-annexé avec chacune des associations concernées.

Imputation comptable : 65748 30 5110
Politiques publiques (domaine-action-activité) : 11.5.1 Soutien au sport de haut niveau, 11.6.1 Clubs / associations sportives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 22 décembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231219-199835-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023

**TABLEAU D'AFFECTATION BOURSES AUX JEUNES
ANNEE 2023**

Domaine 11 (Sports Loisirs)			
Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)			
Nom de l'association	Imputation	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
ESBVA	65748	1	25 €
Institut de Judo	65748	18	835 €
Judo Club Flers Sart	65748	12	475 €
St Jean Baptiste	65748	11	460 €
Stade Villeneuvois Lille Métropole Rugby Club	65748	3	40 €
Taekwondo Club	65748	16	795 €
US ASCQ	65748	7	250 €
VARS-LM	65748	6	155 €
VIKA	65748	5	255 €
VA TRIATHLON	65748	1	60 €
TOTAL		80	3 350 €

**TABLEAU D'AFFECTATION AIDE ADULT'SPORT
ANNEE 2023**

Domaine 11 (Sports Loisirs)			
Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)			
Nom de l'association	Imputation	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
ACVA	65748	1	20 €
TAEKWONDO CLUB	65748	1	20 €
INSTITUT DE JUDO	65748	3	85 €
TOTAL		5	125 €

Tableau d'affectation - aide à l'emploi sportif
TROISIEME ET QUATRIEME TRIMETRE 2023

Association	Montant proposé
ACVA (Athlétic Club Villeneuve d'Ascq)	2 777,00 €
ALA GEA	72,00 €
AS ARBONNOISE	82,00 €
ABCVA (Arbonnoise Badminton Club de Villeneuve d'Ascq)	41,00 €
ASVAM (Association Sportive Villeneuve d'Ascq Métropole)	1 683,00 €
AVAN NATATION	484,00 €
BVA (Badminton Club de Villeneuve d'Ascq)	44,00 €
Club Sportif de BRIGODE	510,00 €
CEVA (Cercle d'Escrime VA)	261,00 €
ENERGYM	161,00 €
ESBVA (Entente Sportive de Basket de Villeneuve d'Ascq)	1 814,00 €
ESBVA-LM	4 119,00 €
FOS GV	79,00 €
FOS Tennis	1 224,00 €
Fos Tennis de Table	594,00 €
VDA FLERS OS (Villeneuve d'Ascq Flers Olympique Sportif)	688,00 €
HBCV (Handball club VA)	355,00 €
Judo Club Flers Sart	1 362,00 €
La Raquette	2 282,00 €
Les Intrépides	80,00 €
Stade Villeneuvois (Lille Métropole Rugby Club Villeneuvois)	4 426,00 €
Office Municipal des Sports	5 538,00 €
Pirouette	87,00 €
Sac à Pof	291,00 €
Samyoga	69,00 €
St Jean Baptiste	415,00 €
US Ascq (Union Sportive Ascquoise)	453,00 €
VA-TRIATHLON (Villeneuve d'Ascq Triathlon)	653,00 €
VAFF	2 009,00 €
VARS-LM (Villeneuve d'Ascq Rythme et Sport - Lille Métropole)	918,00 €
TOTAL	33 571,00 €

**AVENANT N° MODIFIANT LES ARTICLES 3 § 3.1
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

Entre :

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération VA_DEL2023_ du 19 décembre 2023.

et :

L'association dénommée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social se situe à, N° Siret représentée par La, Le Président (e)

Il a été convenu d'apporter les ajouts suivants aux articles 3 § 3.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée le

ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article 3 est modifié comme suit :

Par délibération n° VA_DEL2023_ du 19 décembre 2023, la Ville a souhaité octroyer des subventions supplémentaires pour l'année 2023 d'un montant de :
..... € au titre.....

Lesquelles seront versées sur le compte n° de ouvert à la banque, – à et imputées sur les crédits :

..... pour un montant de €.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour l'Association,
La, Le Président (e),
.....

Pour la Commune,
Le Maire,
G. CAUDRON.